

Le Tribunal de Commerce de Paris arrête le plan de cession de La Halle

Par jugement en date du 8 juillet 2020, le Tribunal de Commerce de Paris a arrêté le plan de cession des activités de La Halle au profit du Groupe Beaumanoir (sociétés Pégase et Blue Sark), Chausséa et Superchauss'34. Ce plan de cession a été présenté ce matin aux instances représentatives du personnel lors d'un CSE.

La combinaison des offres de ces quatre acteurs du marché du vêtement et de la chaussure permet la préservation de 3 116 emplois en CDI, dont 155 sur le site de la Malterie à Châteauroux, ainsi que de 508 magasins.

L'activité et la marque La Halle vont ainsi se poursuivre avec Beaumanoir.

La direction de La Halle salue la mobilisation importante des équipes de l'enseigne depuis le début de la procédure, tout comme le sérieux et la qualité des travaux conduits par les différentes parties prenantes, qui a permis de sauver 60% des emplois et des magasins.

Dans un souci de préservation de l'emploi, des actions pour céder les baux exclus du plan de cession vont être déployées dans le courant du mois de juillet pour favoriser le reclassement externe des salariés non repris dans les différentes offres des cessionnaires.

Contacts media

Florian Ridard, +33 7 69 59 14 95 – florian.ridard@vae-solis.com

Laure Frugier, +33 1 44 72 35 98 – l.frugier@vivarte.fr